(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 1 949 015 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
21.03.2012 Bulletin 2012/12

(21) Numéro de dépôt: **06831029.1**

(22) Date de dépôt: **13.11.2006**

(51) Int Cl.:
F41C 33/02 *(2006.01)*

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2006/002416

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2007/057529 (24.05.2007 Gazette 2007/21)

(54) **ETUI POUR ARME DE POING, COMME PAR EXEMPLE UN PISTOLET OU UN REVOLVER**

HOLSTER FÜR EINE HANDWAFFE, ZUM BEISPIEL EINE PISTOLE ODER EINEN REVOLVER

HOLSTER FOR A HANDGUN, FOR EXAMPLE, A PISTOL OR A REVOLVER

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(30) Priorité: **15.11.2005 FR 0511562**

(43) Date de publication de la demande:
30.07.2008 Bulletin 2008/31

(73) Titulaire: **GK Professional**
75020 Paris (FR)

(72) Inventeur: **KUMUCHIAN, Georges**
F-93177 Bagnolet (FR)

(74) Mandataire: **Domenego, Bertrand**
Cabinet Lavoix
2, place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cedex 09 (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 1 510 773
WO-A-2005/015114
WO-A-2006/119530
DE-A1- 10 110 515
US-A- 3 866 811
US-A1- 5 284 281
US-A1- 2003 042 279
US-A1- 2003 226 866
US-A1- 2005 205 624

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 1 949 015 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention concerne un étui de ceinture ou de cuisse ou d'épaule pour une arme de poing, comme par exemple un pistolet ou un revolver. Un tel étui est décrit dans la demande de brevet US 2003/0042279 A1.

[0002] Les étuis pour une arme de poing et notamment les étuis de ceinture doivent satisfaire à plusieurs exigences qui sont le plus souvent contradictoires.

[0003] Tout d'abord, ce genre d'étui doit permettre la facilité d'intervention, c'est à dire autoriser une sortie rapide de l'arme de l'étui et présenter toutes les garanties de sécurité, c'est à dire ne pas autoriser une sortie involontaire de l'arme que cela soit par son propre poids ou par une tierce personne qui cherche à dérober l'arme du porteur.

[0004] Les étuis sont généralement formés par une poche de logement de l'arme et qui comporte, à sa partie supérieure, une ouverture d'introduction de ladite arme. Cette poche est munie sur au moins l'un de ces côtés, de moyens de fixation sur un organe de réception porté par l'utilisateur. Ces moyens de fixation sont constitués, dans le cas d'un étui de ceinture, par un passant supportant cette poche et, dans le cas d'un étui d'épaule, par un harnais relié à ladite poche.

[0005] Dans le cas d'un port tactique, la poche est supportée par un système de fixation constitué par une plaque et/ou une sangle.

[0006] La crosse de l'arme est disposée en dehors de la poche et l'arme est maintenue par une patte de sécurité dont une extrémité est solidaire de la poche et dont l'autre extrémité est fixée sur ladite poche par un organe d'accrochage, comme par exemple un organe à pression ou un organe d'encliquetage.

[0007] 'Ce type d'étui présente des inconvénients qui résident principalement dans le fait que la patte de sécurité peut s'ouvrir de manière intempestive lors des mouvements du porteur et cette patte peut aussi être ouverte par l'action d'une tierce personne ce qui permet à celle ci de retirer l'arme de l'étui.

[0008] De plus, cette patte de sécurité gêne la rentrée de l'arme dans l'étui après une sortie volontaire de cette arme.

[0009] On connaît également des étuis qui comprennent une poche de logement de l'arme munie, à sa partie supérieure, d'une ouverture d'introduction de l'arme et, à sa partie arrière, d'une bascule de support de cette arme déplaçable successivement verticalement entre une position haute et une position basse et par pivotement entre une position escamotée à l'intérieur de la poche dans laquelle l'arme est bloquée en position haute contre un étrier fixe et solidaire de cette poche et une position déployée à l'extérieur de ladite poche et dans laquelle l'arme est dégagée de l'étrier.

[0010] Ce genre d'étui est complexe à mettre en oeuvre et à utiliser et même, si il permet d'éviter qu'une tierce personne retire l'arme de la poche, il ne présente pas toutes les garanties de sécurité indispensables et surtout il ne permet pas une réintroduction de l'arme facilement, car la bascule peut revenir en position escamotée par une simple poussée avant la réintroduction de l'arme.

[0011] On connaît dans le document EP 151 077A, un étui pour une arme de poing comme par exemple un pistolet ou un révolver, du type comprenant une poche de logement de l'arme et comportant: à sa partie supérieure, une ouverture d'introduction de l'arme au moins sur l'un de ses côtés, des moyens de fixation sur un organe de réception porté par un utilisateur, et des moyens de blocage de l'arme dans ladite poche, tel que les moyens de blocage de l'arme comprennent un élément de support comportant un logement de réception du pontet de l'arme, muni d'un organe de verrouillage déplaçable transversalement par rapport à l'axe de l'arme depuis un des côtés externes de la poche, entre une position active en saillie dans le logement pour l'immobilisation du pontet et une position escamotée libérant ledit pontet.

[0012] L'invention a pour but de proposer un étui pour arme de poing qui est simple à mettre en oeuvre et à utiliser et qui présente toutes les garanties de sécurité nécessaires.

[0013] L'invention a donc pour objet un etui pour une arme de poing, comme par exemple un pistolet ou un revolver, du type comprenant une poche de logement de l'arme et comportant:

- à sa partie supérieure, une ouverture d'introduction de l'arme,
- au moins sur l'un de ses côtés, des moyens de fixation sur un organe de réception porté par un utilisateur, et
- des moyens de blocage de l'arme dans ladite poche, comprenant un élément de support comportant un logement de réception du pontet de l'arme, muni d'un organe de verrouillage déplaçable transversalement par rapport à l'axe de l'arme depuis l'un des côtés externes de la poche, entre une position active en saillie dans le logement pour l'immobilisation du pontet et une position escamotée libérant ledit pontet,

caractérisé en ce que l'élément de support est formé par un corps de fixation de la poche et muni, à sa partie supérieure, de pattes verticales et parallèles, ménageant entre elles ledit logement, lesdites pattes comportant chacune une ouverture de guidage de l'organe de verrouillage, et en ce que l'organe de verrouillage est formé par une pièce en U comportant une branche centrale disposée entre les deux pattes de l'élément de support et deux branches latérales, verticales et parallèles, la branche latérale externe étant placée dans une ouverture de la patte traversant le côté correspondant de la poche et étant accessible de l'extérieur de cette poche et la branche latérale interne étant placée dans une ouverture de la patte et comportant, sur sa face en regard de ladite branche latérale externe, un ergot destiné à coopérer

avec le pontet de l'arme dans la position active en saillie dans le logement.

[0014] Selon d'autres caractéristiques de l'invention:

- l'organe de verrouillage est rappelé en position active par un organe élastique comme par exemple un ressort de compression,
- l'étui comporte des moyens de blocage du déplacement transversal de l'organe de verrouillage après un déplacement vertical dudit organe de verrouillage,
- les moyens de blocage du déplacement transversal de l'organe de verrouillage sont formés par un décrochement ménagé à l'extrémité supérieure de la branche latérale externe et par un évidement ménagé à la partie supérieure de l'ouverture de la patte de guidage de ladite branche latérale,
- le côté de la poche muni de la branche latérale externe de l'organe de verrouillage comporte un capot déplaçable par coulissement entre une position de couverture de la branche latérale et une position escamotée permettant d'accéder à cette branche latérale.
- l'élément de support et l'organe de verrouillage sont des pièces ambidextres

[0015] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la Fig. 1 est une vue schématique en perspective d'un étui conforme à l'invention, avec une arme de poing bloquée dans l'étui,
- la Fig. 2 est une vue schématique en perspective partiellement arrachée de l'étui et montrant les moyens de blocage de l'arme,
- la Fig. 3 est une vue schématique en perspective et partiellement arrachée de l'étui et montrant plus particulièrement l'organe de verrouillage des moyens de blocage,
- la Fig. 4 est une vue schématique en perspective d'un élément de support de l'arme dans l'étui,
- la Fig. 5 est une vue schématique en élévation de l'organe de verrouillage des moyens de blocage de l'arme dans l'étui, et
- la Fig. 6 est une vue schématique en perspective de l'étui avec l'arme en cours d'extraction.

[0016] Sur la Fig. 1, on a représenté schématiquement un étui désigné dans son ensemble par la référence 10 pour une arme de poing 1, comme par exemple un pistolet ou un revolver.

[0017] L'étui 10 peut être utilisé comme un étui de ceinturon ou de cuisse ou d'épaule et il se compose d'une poche désignée par la référence générale 11 formant un logement pour l'arme 1 et qui comprend, à sa partie supérieure, une ouverture 12 d'introduction de cette arme 1.

[0018] De manière classique, l'arme comprend notamment une crosse 1 a et un pontet 1 b (Figs. 1 à 3). Dans la position de rangement de l'arme 1, cette arme 1 est placée dans la poche 11 de l'étui 10 et la crosse 1a est disposée en dehors de ladite poche.

[0019] Ainsi que montré à la Fig. 1, la poche 11 est pourvue de moyens de fixation sur un organe de réception porté par un utilisateur. Dans le cas présent, l'étui est un étui de ceinture et ces moyens de fixation sont constitués par un passant 2 supportant la poche 1.

[0020] La poche 11 est formée de deux côtés, respectivement 11 a et 11b, et comporte une paroi avant 11c et une paroi arrière 11d reliant les côtés 11 a et 11 b. Les côtés 11 a et 11 b et les parois respectivement avant 11 c et arrière 11 d déterminent un logement de réception de l'arme 1.

[0021] Ainsi que montré sur les Figs. 1 et 2, la poche 11 comprend, à sa partie supérieure, une languette 15 dont une première extrémité 15a est montée pivotante sur un axe 16 fixé sur le côté 11 a de la poche 11 et dont une seconde extrémité 15b est munie d'un organe d'encliquetage comme par exemple un bouton pression; non représenté, sur une patte 18 fixée sur le côté opposé 11 b de ladite poche 11.

[0022] La languette 15 est déplaçable, après déverrouillage de l'extrémité 15b de la languette 15, entre une première position située au-dessus de la poche 11 (Fig. 1) pour bloquer l'arme 1 et une seconde position basculée vers l'avant de cette poche 11 (Fig. 2). Un organe élastique 17, comme par exemple un ressort de torsion, est monté sur l'axe 16 pour rappeler la languette 15 dans la seconde position basculée vers l'avant de la poche 11.

[0023] En plus de cette languette 15, la poche comporte des moyens de blocage de l'arme qui comprennent un élément de support désigné par la référence générale 20, représenté sur les Figs. 2 et 4.

[0024] Cet élément de support 20 est formé par un corps 21 sur lequel sont fixés les côtés 11a et 11b de la poche 11. Le corps 21 est muni, à sa partie supérieure, de deux pattes 22a et 22b verticales et parallèles, ménageant entre elles un logement 23 destiné à recevoir le pontet 1 b de l'arme 1, comme montré à la Fig. 2.

[0025] Chaque patte 22a et 22b comporte une ouverture, respectivement 24a et 24b, de guidage d'un organe de verrouillage désigné par la référence générale 30 et qui est représenté sur les Figs. 3, 5 et 6.

[0026] L'organe de verrouillage 30 est déplaçable dans les ouvertures 24a et 24b de l'élément de support 20 transversalement par rapport à l'axe de l'arme 1, entre une position active en saillie dans le logement 23 pour l'immobilisation du pontet 1b de l'arme 1 et une position escamotée libérant ledit pontet 1 b permettant ainsi à un opérateur de retirer l'arme de la poche 11.

[0027] Le déplacement de l'organe de verrouillage 30 est réalisé par l'utilisateur depuis le côté 11 a de la poche 11, opposé au côté 11 b portant le passant 2, comme on le verra ultérieurement.

[0028] Ainsi que montré à la Fig. 5, l'organe de ver-

rouillage 30 est formé par une pièce en U comportant une branche centrale 31 et deux branches latérales, respectivement 32a et 32b, verticales et parallèles.

[0029] Comme cela apparaît à la Fig. 3, l'organe de verrouillage 30 est positionné dans l'élément de support 20 de telle sorte que la branche centrale 31 repose dans le fond du logement 23 et que les branches latérales, respectivement 32a et 32b, soient positionnées dans les ouvertures, respectivement 24a et 24b des pattes 22a et 22b de l'élément de support 20.

[0030] Ainsi que montré à la Fig. 2, la branche latérale externe 32a de l'organe de verrouillage 30 traverse le côté 11 a de la poche 11 et est accessible de l'extérieur de cette poche 11.

[0031] La branche latérale interne 32b de l'organe de verrouillage 30, c'est à dire la branche opposée à la branche latérale 32a, comporte un ergot 33 destiné à coopérer avec le pontet 1 b de l'arme 1 dans la position active en saillie de l'organe de verrouillage 30 dans le logement 23 de l'élément de support 20.

[0032] L'organe de verrouillage 30 est rappelé dans sa position active par un organe élastique comme par exemple un ressort de compression 35 (Fig. 3) monté sur une tige 36 et prenant appui entre une butée 37 ménagée dans le fond du logement 23 de l'élément de support 20 et une butée 38 disposée au-dessous de la branche centrale 31 de l'organe de verrouillage 30.

[0033] Le côté 11 a de la poche11 dans lequel débouche la branche latérale externe 32a de l'organe de verrouillage 30 comporte un capot 40 déplaçable par coulissement sur une glissière 41 fixée sur ledit côté 11a, entre une position de couverture de la branche latérale 32a (Fig. 1) et une position escamotée permettant d'accéder à cette branche 32a (Fig. 2).

[0034] L'élément de support 20 ainsi que l'organe de verrouillage 30 sont des pièces ambidextres pouvant être utilisées pour un étui gaucher ou un étui droitier.

[0035] Lorsque l'arme 1 est placée dans la poche 11 de l'étui 10, comme montré à la Fig. 1, cette arme 1 est maintenue par la languette 15 et par l'ergot 34 de l'organe de verrouillage 30 qui bloque le pontet 1 b de ladite arme. Le capot 40 recouvre la branche latérale externe 32a de l'organe de verrouillage 30 empêchant ainsi de pouvoir accéder à cette branche 32a.

[0036] Pour libérer l'arme 1 et la retirer de la poche 11, l'opérateur procède de la façon suivante.

[0037] Tout d'abord, il déplace le capot 40 en position semi-ouverte ou totalement ouverte (Fig. 2) pour permettre à l'opérateur d'accéder à la branche latérale 32a de l'organe de verrouillage 30. Les faces externes respectivement de la branche latérale 32a et du capot 40 sont pourvues de striés sensiblement analogues afin que le niveau de sécurité choisi par l'opérateur ne soit pas trop apparent à une tierce personne. De plus, ces stries permettent une meilleure préhension de la branche latérale 32a et du capot 40.

[0038] L'opérateur libère la languette 15 en donnant un coup de pouce sur la patte 18 de telle sorte que cette languette 15 pivote vers l'avant de la poche 11 sous l'effet de l'organe élastique 17, comme montré à la Fig. 2.

[0039] Ensuite, l'opérateur appuie sur la branche latérale 32a au moyen de son index ce qui a pour effet de comprimer le ressort 35 et de déplacer la branche latérale 32b afin d'escamoter l'ergot 34 pour libérer le pontet 1b de l'arme 1.

[0040] L'opérateur peut ainsi retirer l'arme de la poche 11 de l'étui 10.

[0041] Lors de la réintroduction de l'arme 1 dans la poche 11, le pontet 1 b déplace l'organe de verrouillage par l'intermédiaire de l'ergot 34 et cet ergot 34 vient automatiquement s'encliqueter sur le pontet 1 b du fait du rappel de l'organe de verrouillage 30 en position active par le ressort de compression 35.

[0042] Après la réintroduction de l'arme 1, l'opérateur remet en place la languette 15 ainsi que le capot 40 afin de supprimer l'accès à la branche latérale 32a de l'organe de verrouillage 30.

[0043] Selon une variante représentée sur les Figs. 7 et 8, l'étui 10 comporte des moyens 50 et 55 de blocage du déplacement transversal de l'organe de verrouillage 30 après un déplacement vertical dudit organe de verrouillage 30.

[0044] Ces moyens de blocage du déplacement transversal de l'organe de verrouillage 30 sont formés par un décrochement 50 ménagé à l'extrémité supérieure de la branche latérale 32b externe de cet organe de verrouillage (Fig. 7). Ces moyens de blocage sont également formés par un évidement 55 ménagé à la partie supérieure de l'ouverture 24b de la patte 22b de l'élément de support 20, cette ouverture 24b assurant le guidage de la branche latérale 32b lors du déplacement transversal de l'organe de verrouillage 30.

[0045] Ainsi, si une tierce personne effectue une traction vers le haut sur l'arme 1 afin de tenter de l'extraire de l'étui 10, le pontet 1 b de l'arme 10 soulève la branche latérale 32b externe de l'organe de verrouillage 30. Lors de ce soulèvement, le décrochement 50 vient se placer dans l'évidement 55 ce qui empêche tout déplacement transversal de l'organe de verrouillage 30. Si une poussée est exercée sur la branche latérale 32a. L'arme 1 ne peut donc pas être retirée de l'étui 10.

[0046] Dans des conditions normales, le retrait de l'arme 1 par l'opérateur peut être réalisé de manière identique au précédent mode de réalisation, l'organe de verrouillage 30 pouvant coulisser librement dans les ouvertures 24a et 24b de l'élément de support 20 si aucune traction verticale n'est effectuée sur cette arme 1.

[0047] Ainsi, les moyens 50 et 55 de blocage du déplacement transversal de l'organe de verrouillage après un déplacement vertical dudit organe de verrouillage assurent une sécurité supplémentaire dans le cas d'une tentative d'extraction de l'arme par une tierce personne du fait du blocage en translation de cet organe de verrouillage.

[0048] L'étui selon l'invention présente l'avantage, grâce aux différents éléments qui le compose, d'offrir une

rétention fiable de l'arme, tout en permettant une extraction facile de cette arme par l'opérateur.

Revendications

1. Etui (10) pour une arme de poing (1), comme par exemple un pistolet ou un revolver, du type comprenant une poche (11) de logement de l'arme (1) et comportant :

 - à sa partie supérieure, une ouverture (12) d'introduction de l'arme (1).
 - au moins sur l'un (11b) de ses côtés, des moyens (2) de fixation sur un organe de réception porté par un utilisateur, et
 - des moyens (20 ; 30) de blocage de l'arme (1) dans ladite poche (11), comprenant un élément de support (20) comportant un logement (23) de réception du pontet (1b) de l'arme (1), muni d'un organe de verrouillage (30) déplaçable transversalement par rapport à l'axe de l'arme (1) depuis l'un (11a) des côtés externes de la poche (11), entre une position active en saillie dans le logement (23) pour l'immobilisation du pontet (1b) et une position escamotée libérant ledit pontet (1 b),

 tel que l'élément de support (20) est formé par un corps (21) de fixation de la poche (11) et muni, à sa partie supérieure, de pattes (22a, 22b) verticales et parallèles, ménageant entre elles ledit logement (23), lesdites pattes (22a, 22b) comportant chacune une ouverture (24a, 24b) de guidage de l'organe de verrouillage (30), et en ce que l'organe de verrouillage (30) est formé par une pièce en U comportant une branche centrale (31) disposée entre les deux pattes (22a, 22b) de l'élément de support (20) et deux branches latérales (32a, 32b), verticales et parallèles, la branche latérale (32a) externe étant placée dans une ouverture (24a) de la patte (22a) traversant le côté (11a) correspondant de la poche (11) et étant accessible de l'extérieur de cette poche (11) et la branche latérale (32b) interne étant placée dans une ouverture (24b) de la patte (22b) et comportant, sur sa face en regard de ladite branche latérale (32a) externe, un ergot (34) destiné à coopérer avec le pontet (1b) de l'arme (1) dans la position active en saillie dans le logement (23).

2. Etui selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'organe de verrouillage (30) est rappelé en position active par un organe élastique (35) comme par exemple un ressort de compression.

3. Etui selon la revendication précédente 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'**il comporte des moyens (50, 55) de blocage du déplacement transversal de l'organe de verrouillage (30) après un déplacement vertical dudit organe de verrouillage.

4. Etui selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les moyens de blocage du déplacement transversal de l'organe de verrouillage (30) sont formés par un décrochement (50) ménagé à l'extrémité supérieure de la branche latérale (32b) externe et par un évidement (55) ménagé à la partie supérieure de l'ouverture (24b) de la patte (22b) de guidage de ladite branche latérale (32b).

5. Etui selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le côté (11a) de la poche (11) muni de la branche latérale (32a) externe de l'organe de verrouillage (30) comporte un capot (40) déplaçable par coulissement entre une position de couverture de la branche latérale (32a) et une position escamotée permettant d'accéder à cette branche latérale (32a).

6. Etui selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément de support (20) et l'organe de verrouillage (30) sont des pièces ambidextres.

Claims

1. Holster (10) for a hand weapon (1), such as, for example, a pistol or a revolver, of the type comprising a pocket (11) which is intended for accommodating the weapon (1) and comprising:

 - at the upper portion thereof, an opening (12) for inserting the weapon (1),
 - at least at one (11b) of the sides thereof, means (2) for fixing to a receiving member carried by a user, and
 - means (20; 30) for blocking the weapon (1) in the pocket (11), the means for blocking the weapon (1) comprising a support element (20) which comprises a housing (23) for receiving the trigger guard (1b) of the weapon (1), provided with a locking member (30) which can be moved transversely relative to the axis or the weapon (1) from one (11a) of the outer sides of the pocket (11), between an active position in which it protrudes into the housing (23) in order to inmobilise the trigger guard (1b) and a retracted position which releases the trigger guard (1b) such that the support element (20) is formed by a member (21) for fixing the pocket (11) and is provided, at the upper portion thereof, with vertical and parallel lugs (22a, 22b) which together provide the housing (23), the lugs (22a, 22b) each comprising an opening (24a, 24h) for guiding the locking member (30) and such that the locking

member (30) is formed by a U-shaped component which comprises a central branch (31) which is arranged between the two lugs (22a, 22b) of the support element (20) and two parallel, vertical and lateral branches (32a, 32b), the lateral branch (32a), being placed in an opening (24a) of the lugs (22a) extending through the corresponding side (11a) of the pocket (11) and being accessible from the outer side of this pocket (11) and the inner lateral branch (32b) being placed in an opening (24b) of the lug (22b) and comprising, on the face apposite the outer lateral branch (32a), a stud (34) which is intended to co-operate with the trigger guard (1b) of the weapon (1) in the active position in which it protrudes into the housing (23).

2. Holster according to claim 1, **characterised in that** the locking member (30) is returned to an active position by means of a resilient member (35), suck as, for example, a compression spring,

3. Holster according to any one of claims 1 or 2, **characterised in that** it comprises means (50, 55) for blocking the transverse movement of the locking member (30) after a vertical movement of the locking member.

4. Holster according to claim 3, **characterised in that** the means for blocking the transverse movement of the locking member (30) are formed by a cut-out (50) which is provided at the upper end of the outer lateral branch (32b) and by a recess (55) which is provided at the upper portion of the opening (24b) of the lug (22b) for guiding the lateral branch (32b).

5. Holster according to any one of the preceding claims, **characterised in that** the side (11a) of the pocket (11) which is provided with the outer lateral branch (32a) of the locking member (30) comprises a cover (40) which can be moved by means of sliding between a position for covering this lateral branch (32a) and a retracted position which allows access to this lateral branch (32a).

6. Bolster according to any one of the preceding claims, **characterised in that** the support element (20) and the locking member (30) are ambidextrous component.

Patentansprüche

1. Holster (10) für eine Handwaffe (1), wie beispielsweise eine Pistole oder einen Revolver, der Art mit einer Tasche (11) zur Lagerung der Waffe (1) und aufweisend:

- in seinem oberen Bereich eine Öffnung (12) zum Einstecken der Waffe (1).
- auf zumindest einer (11b) seiner Seiten Einrichtungen (2) zum Befestigen an einem von einem Benutzer getragenen Aufnahmeorgan, und
- Einrichtungen (20; 30) zum Blockieren der Waffe (1) in der Tasche (11) mit einem Tragelement (20), welches einen Aufnahmesitz (23) für den Abzugsbügel (1b) der Waffe (1) aufweist, und welches mit einem Verriegelungsorgan (30) versehen ist, das in Querrichtung bezüglich der Achse der Waffe (1) von einer (11a) der Außenseiten der Tasche (11) aus verschiebbar ist zwischen einer zur immobilisierung des Abzugsbügeis (1b) in den Sitz (23) vorspringenden aktiven Position und einer den Abzugsbügel (1b) freigebenden eingezogenen Position,

derart, dass das Tragelement (20) von einem Körper (21) zur Befestigung der Tasche (11) gebildet und in seinem oberen Bereich mit vertikalen und parallel angeordneten Anhängsein (22a, 22b) ausgestattet ist, welche zwischen sich den Sitz (23) ausbilden, wobei die Anhängsel (22a, 22b) jeweils eine Öffnung (24a, 24b) zur Führung des Verriegelungsorgans (30) aufweisen, und dass das Verriegelungsorgan (30) von einem U-förmigen Teil gebildet ist, welches einen mittleren Schenkel (31) aufweist, der zwischen den beiden Anhängsein (22a, 22b) des Tragelementes (20) angeordnet ist, und zwei vertikale und parallel liegende Seitenschenkel (32a, 32b), wobei der äußere Seitenschenkel (32a) in einer Öffnung (24a) des Anhängsels (22a) angeordnet ist, welche durch die entsprechende Seite (11a) der Tasche (11) hindurchgeht, und vom äußeren Bereich dieser Tasche (11) zugänglich ist, und wobei der innere Seitenschenkei (32b) in einer Öffnung (24b) des Anhängsels (22b) angeordnet ist und auf seiner Seite gegenüber dem äußeren Seitenschenkel (32a) einen Vorsprung (34) aufweist, der dafür bestimmt ist, mit dem Abzugsbügel (1b) der Waffe (1) in der in den Sitz (23) vorspringenden aktiven Position zusammenzuwirken.

2. Holster gemäß Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Verriegelungsorgan (30) durch ein elastisches Organ (35), wie beispielsweise eine Druckfeder, in die aktive Position zurückgestellt wird.

3. Holster gemäß vorherigem Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** es Einrichtungen (50, 55) zur Blockierung der Querbewegung des Verriegelungsorgans (30) nach einer vertikalen Verschiebung des Verriegelungsorgans aufweist.

4. Holster gemäß Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Einrichtungen zur Blockierung der Querbewegung des Verriegelungsorgans (30) von

einem am oberen Ende des äußeren Seitenschenkel (32b) angeordneten Absatz (50) und von einer Aussparung (55) gebildet sind, die im oberen Bereich der Öffnung (24b) des Anhängsels (22b) zur Führung des Seitenschenkels (32b) angeordnet ist.

5. Holster gemäß irgendeinem der vorherigen Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seite (11a) der Tasche (11), die mit dem äußeren Seitenschenkel (32a) des Verriegelungsorgans (30) versehen ist, eine Abdeckhaube (40) aufweist, die durch Gleiten verschiebbar ist zwischen einer Abdeckposition des Seitenschenkels (32a) und einer eingezogenen Position, welche einen Zugang zu diesem Seitenschenkel (32a) ermöglicht.

6. Holster gemäß irgendeinem der vorherigen Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Tragelement (20) und das Verriegelungsorgan (30) beidhändige Teile sind.

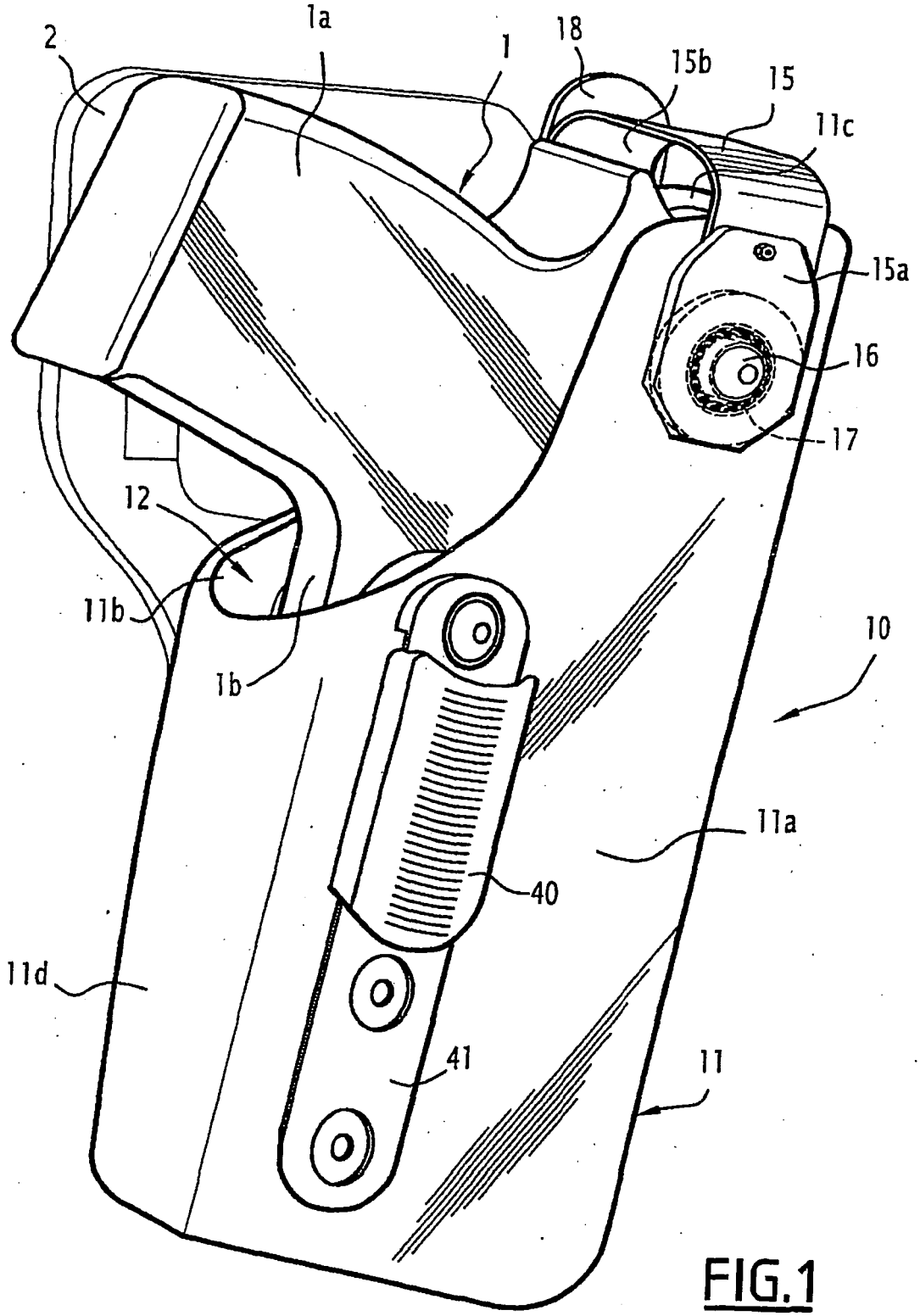


FIG.1

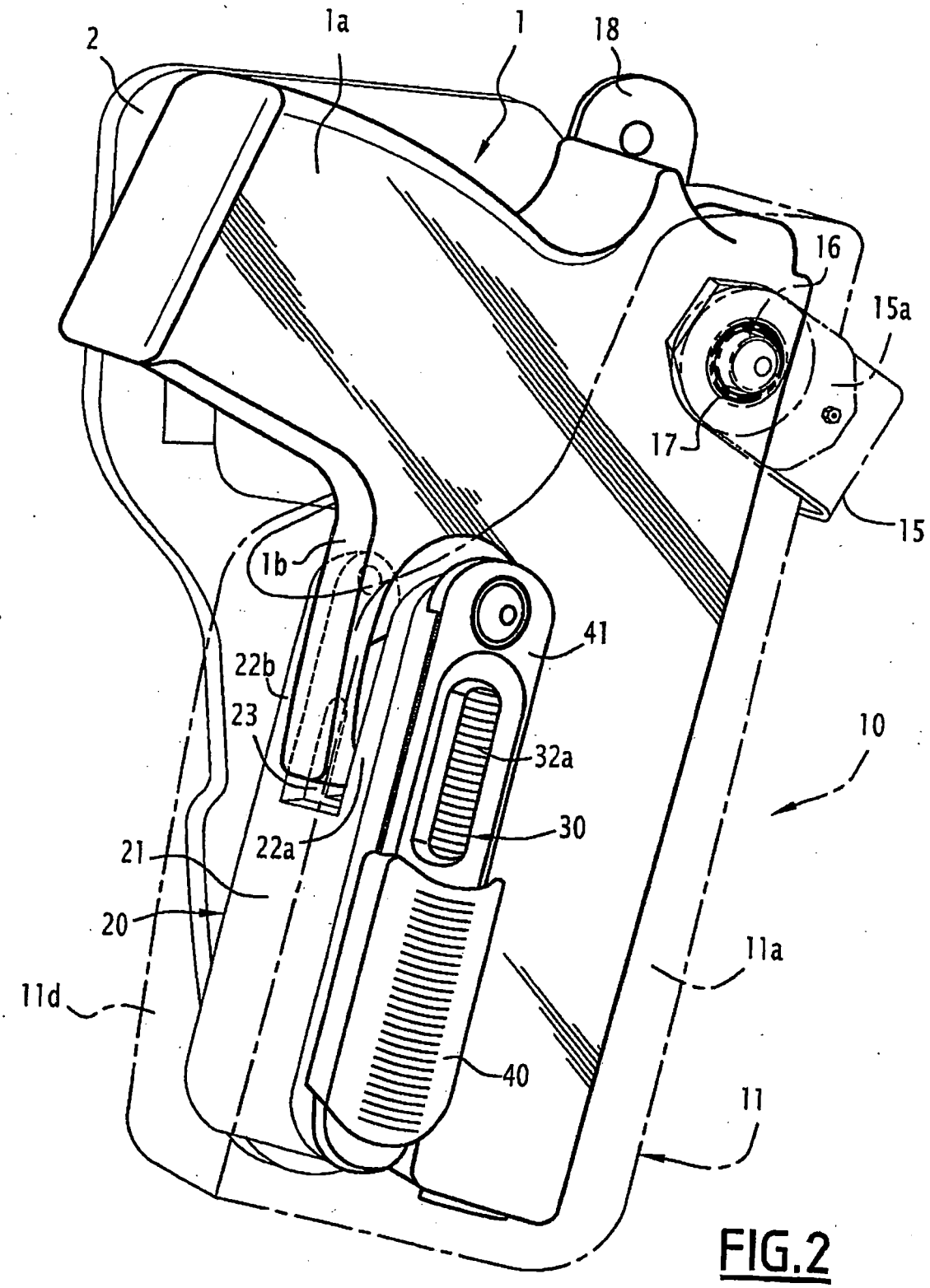


FIG.2

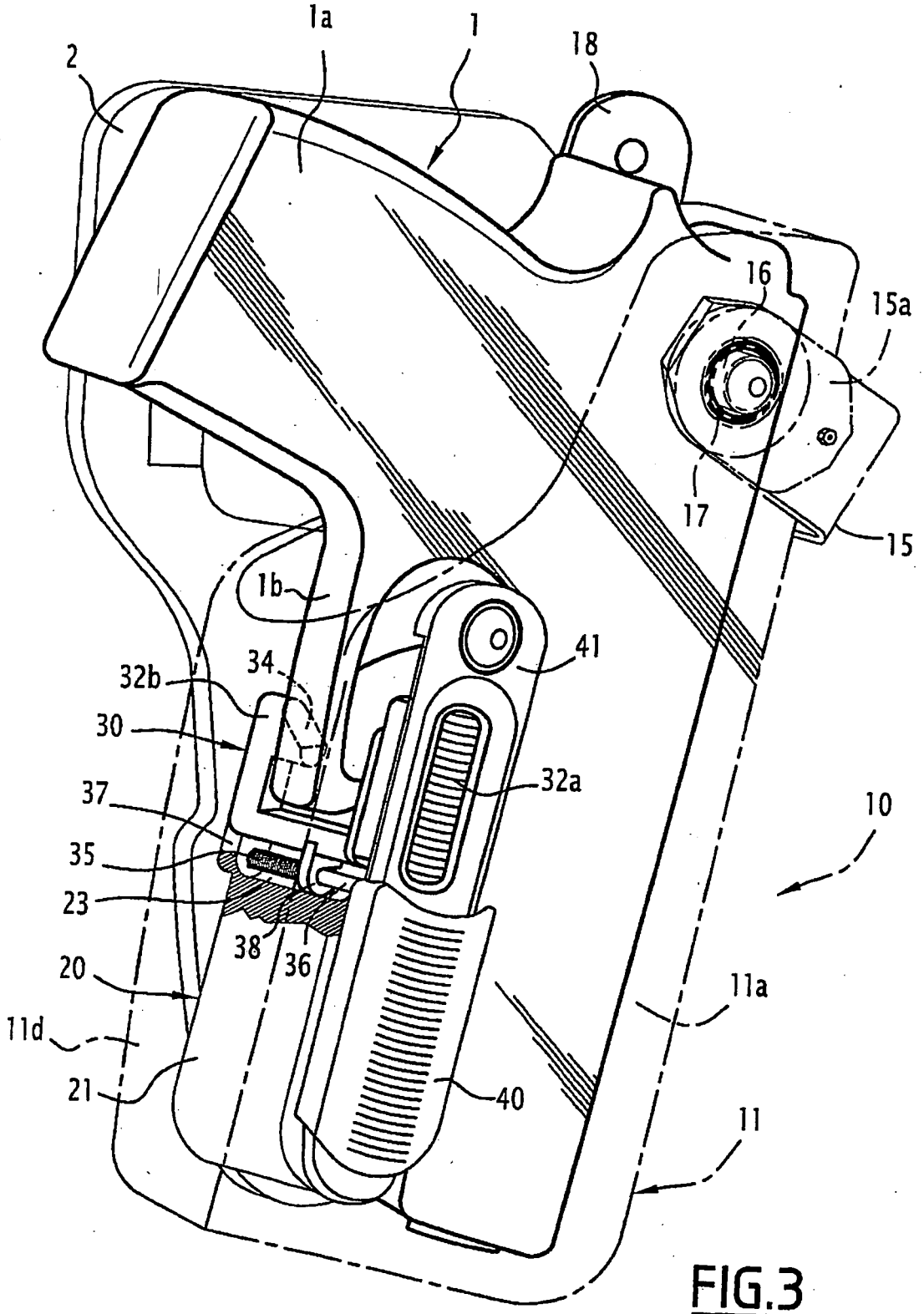

1a
1
2
18
16
15a
17
15
1b
41
34
32b
30
32a
37
10
35
23
38
36
20
11a
11d
21
40
11

FIG.3

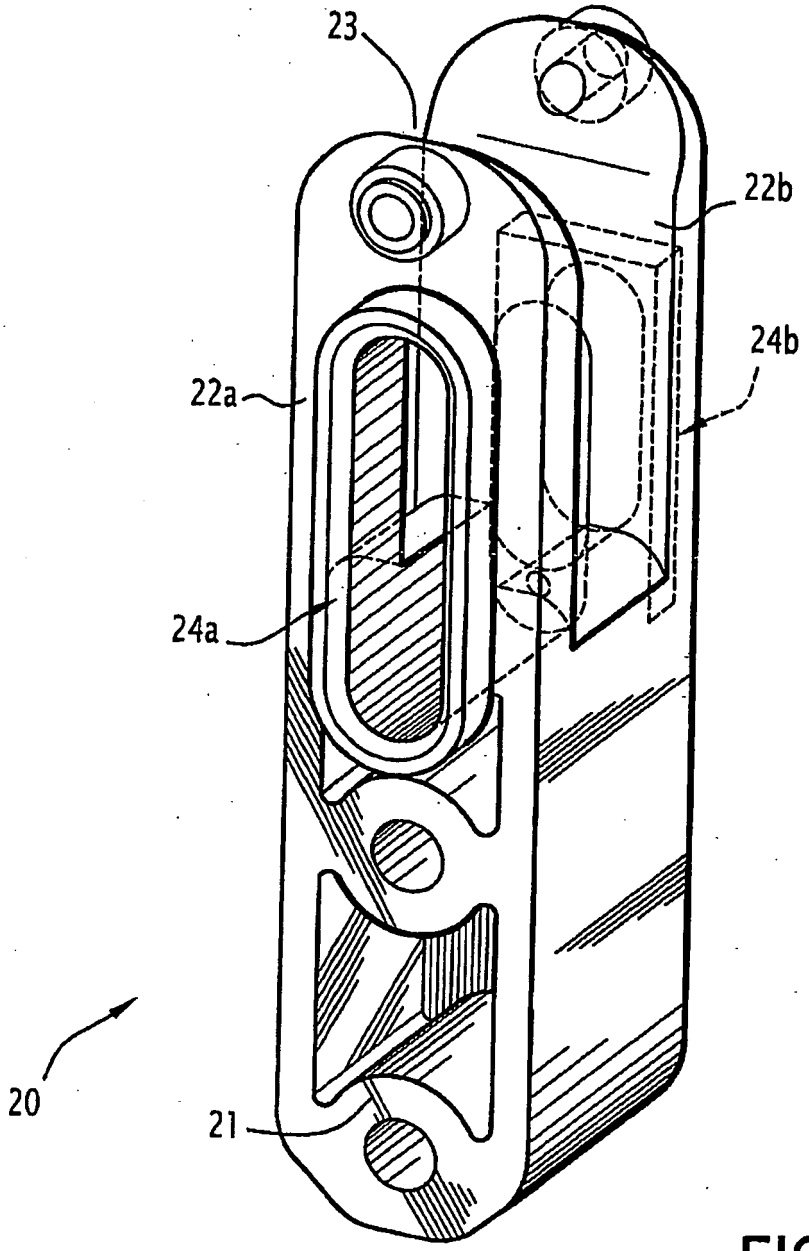


FIG.4

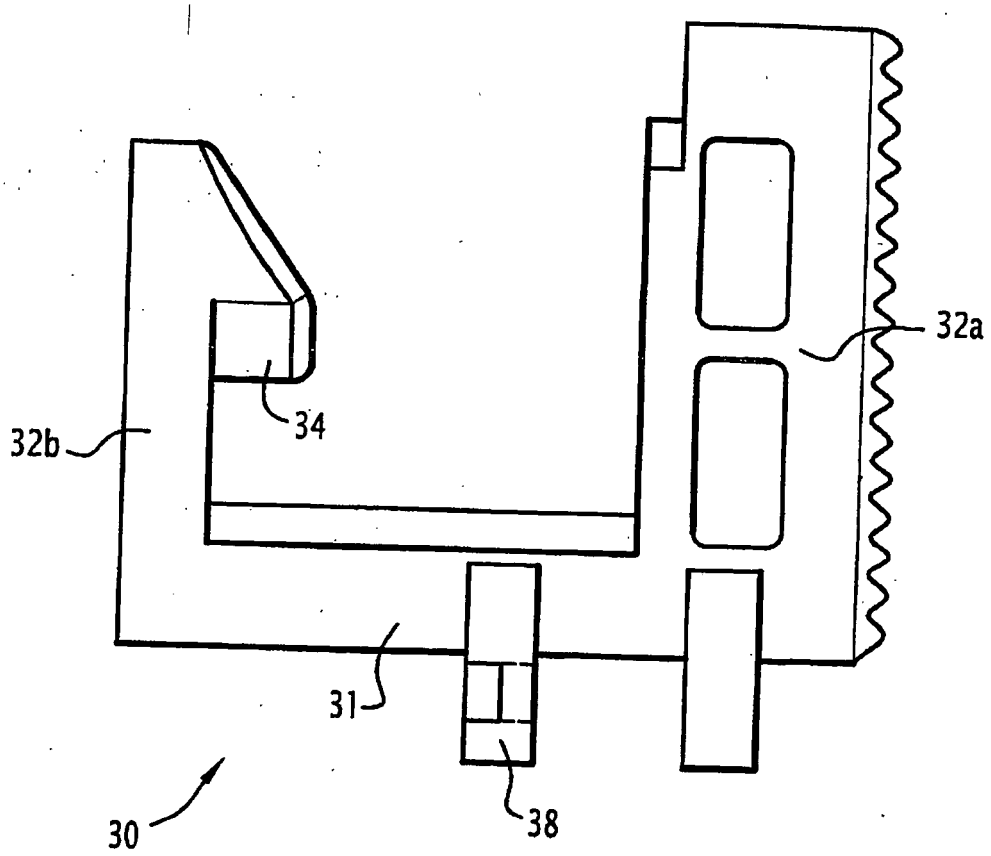


FIG.5

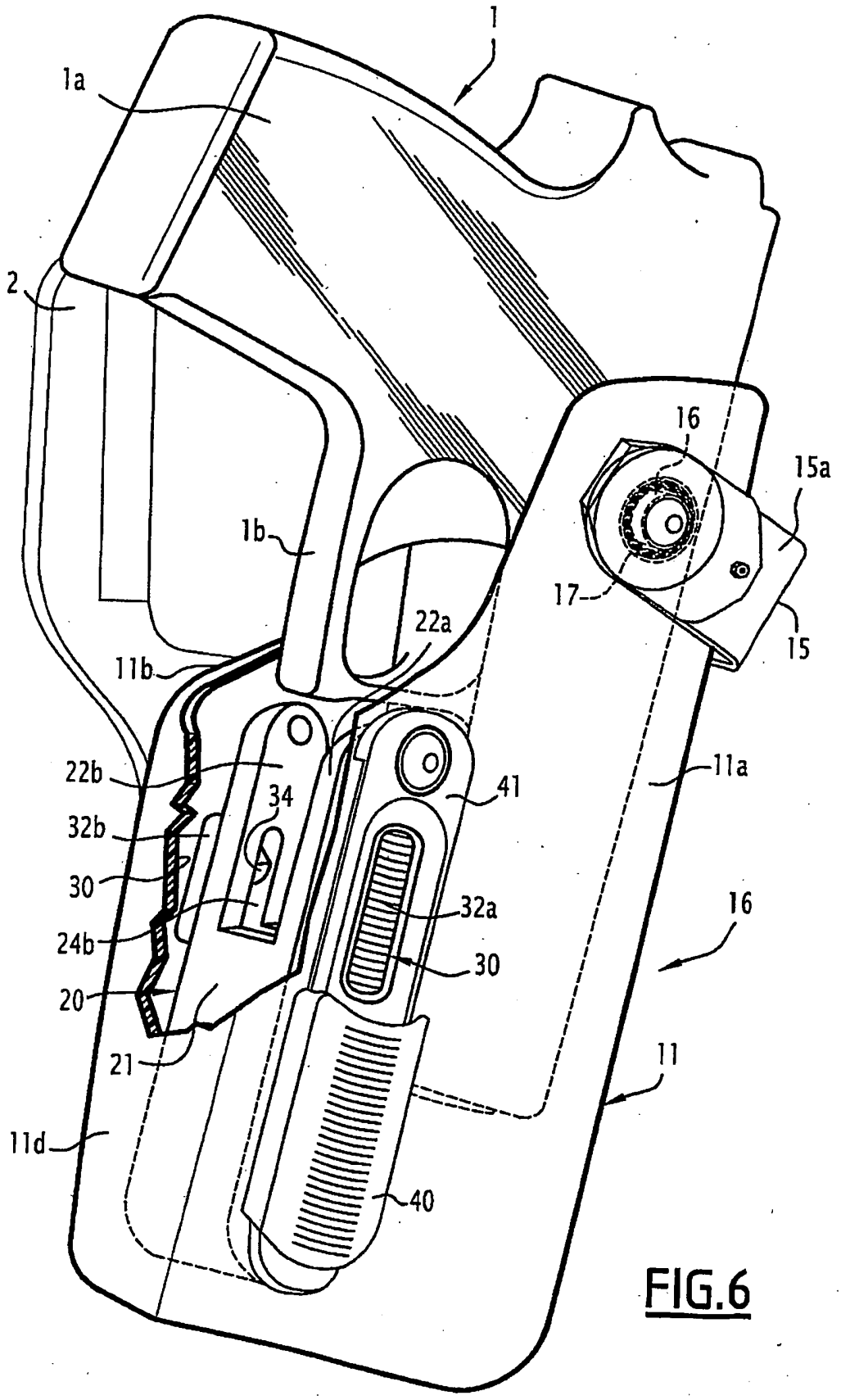

1
1a
2
16
15a
1b
17
22a
15
11b
11a
22b
34
41
32b
30
32a
16
24b
30
20
11
21
11d
40

FIG.6

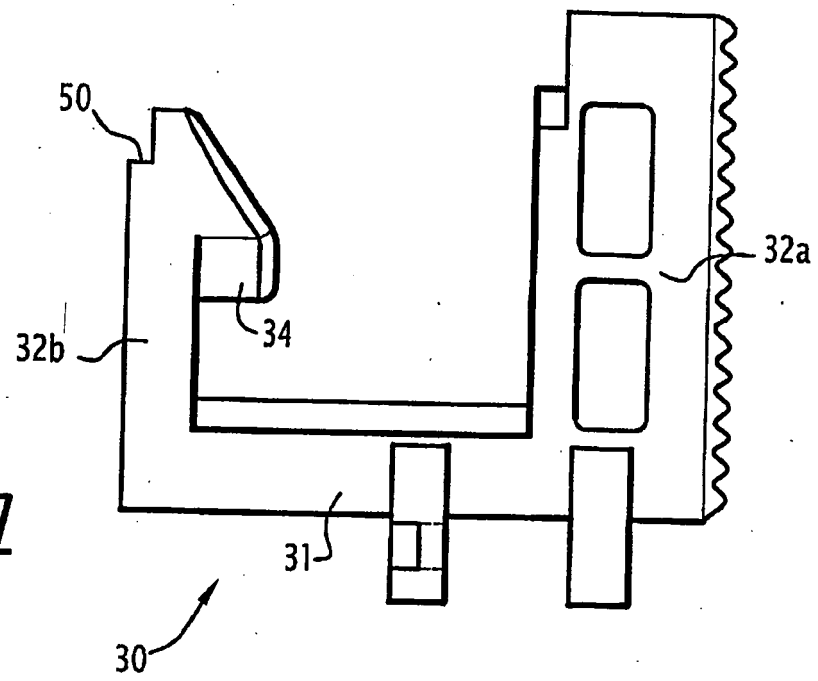


FIG.7

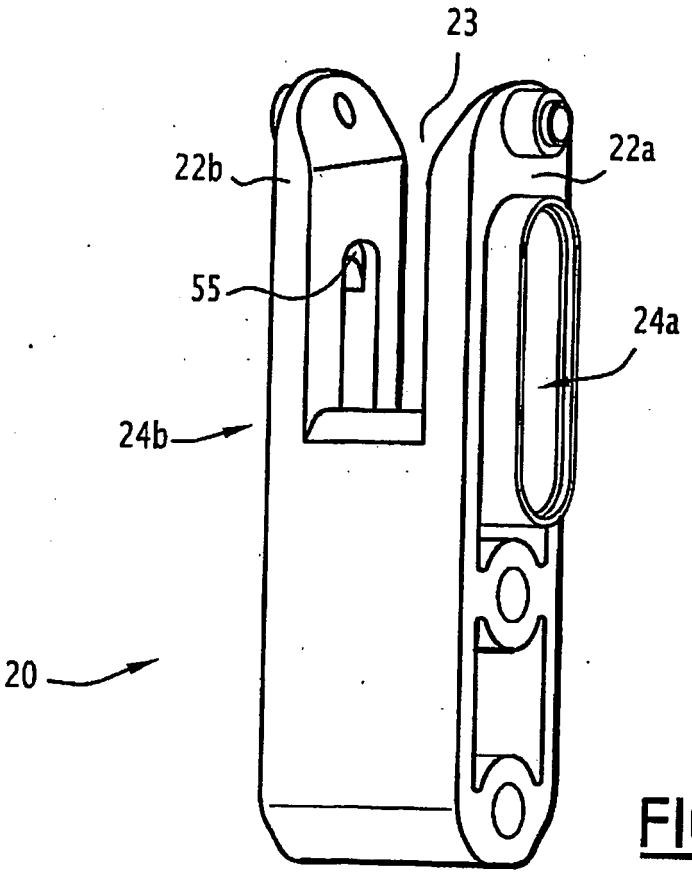


FIG.8

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 20030042279 A1 **[0001]**
- EP 151077 A **[0011]**